

NOUVELLES

CSN Numéro 386

20 janvier
1995



*Urgences
Santé*

AMBULANCE

URGENCE GRAND MÉNAGE



Négocier un virage

Établir un accord entre deux parties. Voilà la définition du verbe négocier que nous donne le Petit Robert.

À une seule occasion, durant une période de plus de dix ans, le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers a pu négocier une convention collective, donc établir un accord sur les conditions de travail du monde ambulancier.

C'était en septembre 1988. Avant et après: des rapports, des lois, des prolongations, des décrets, des impositions, mais pas de négociations.

D'abord les rapports. Le rapport Marois, le rapport Drouin, le rapport Tremblay, le rapport Secor. Et puis les lois. La loi 23, la loi 37, la loi 160, la loi 102, la loi 198. À la longue, on a fini par mettre ces «pas-tout-à-fait-employés-de-l'État» dans le même paquet que le monde de la santé et de l'éducation. Exit la négociation. On prolonge, on décrète, on impose.

Peut-on imaginer qu'on puisse réussir à établir un climat de confiance dans une entreprise, dans une organisation, en négociant une fois par décennie? Non! D'ailleurs, on a vu le résultat! Le «ras-le-bol» — pour utiliser cette expression soixante-huitarde — l'a emporté. Spontanément, le «petit bout» de convention qu'ils ont pu négocier en 1988 sur la mécanique touchant les suspensions et les mesures disciplinaires, les ambulanciers ont décidé que ça devait être respecté. Les véhicules de la section centre-ville d'Urgences Santé sont restés au garage pendant 24 heures.

Vingt-quatre heures pour négocier ce qui fut non négociable pendant dix ans, voilà une tâche impossible.

Heureusement, le Petit Robert donne un

autre sens au verbe négocier. En effet, pour l'expression «négocier un virage», il donne la définition suivante: *manoeuvrer de manière à bien prendre un virage à grande vitesse.*

En cette matière, les ambulanciers sont des spécialistes. Pour sauver des vies, combien de virages ont-ils négociés depuis dix ans? Seules les bandes enregistrées des conversations entre les véhicules des ambulanciers et la centrale de répartition, jalousement gardées dans les banques de données d'Urgences Santé, pourraient nous le dire.

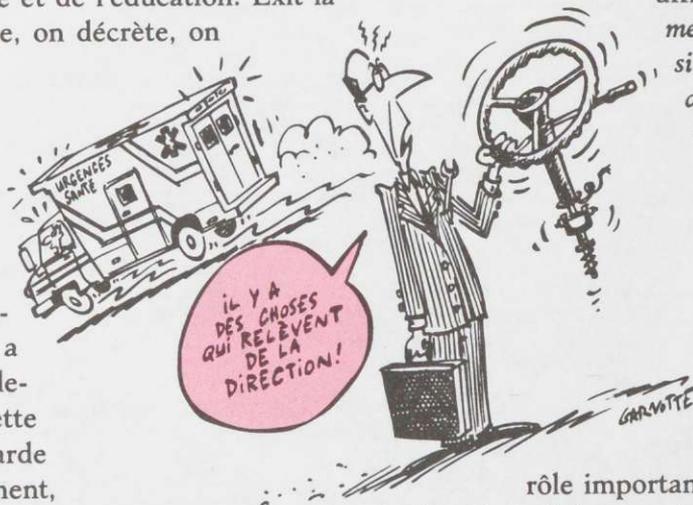
Mais Claude Lemay s'en est souvenu. Et il a négocié un virage avec l'employeur.

Qui eût pensé il y a dix ans, il y a cinq ans ou il y a un an que le RETAQ et Urgences Santé rendraient public un communiqué de presse conjoint affirmant qu'il est nécessaire de mettre fin le plus rapidement possible au climat d'affrontement ayant caractérisé jusqu'à présent leurs relations de travail.

Ne présumons de rien. Attendons les négociations des prochaines semaines et le travail du groupe d'intervention spécial nommé par le ministre de la Santé avant de juger.

Jean Rochon a joué un rôle important de médiateur dans ce dossier. En trois heures, jeudi soir dernier, il a «poussé fort» pour forcer le début d'une négociation qui pourrait ramener la paix industrielle dans une organisation qui est en crise depuis dix ans.

Se rappellera-t-il qu'il a fallu seulement vingt-quatre heures pour négocier ce virage? Il y a des dizaines de milliers d'employés d'hôpitaux, de centres d'accueil, d'institutions d'enseignement qui vivent à l'ombre des rapports, des lois, des prolongations, des décrets et des impositions. Et qui se demandent justement: *c'est quoi, l'autre façon de gouverner?*



NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

(514) 598-2159
Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographe

Alain Chagnon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233

1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation

(et notre encouragement)

de reproduire le contenu de

NOUVELLES CSN dans leur journal.

Urgences Santé: urgence grand ménage

Vue de l'intérieur, heure par heure, la dernière des nombreuses crises qui ont secoué les services ambulanciers de Montréal depuis dix ans.
La dernière?...

Par Henri Jalbert

Depuis près d'une décennie, année après année, le climat de travail devenait un peu plus pourri à Urgences Santé. Régulièrement, une goutte de trop faisait déborder le vase et la valse des moyens de pression reprenait. Chaque fois, le même scénario se répétait. La direction d'Urgences Santé s'engageait à entamer de vraies négociations si les techniciens ambulanciers mettaient fin à leurs moyens de pression; les ambulanciers mettaient donc fin aux moyens de pression; puis, la négociation ne menait nulle part.

Dans une «shop du privé», depuis longtemps le feu serait pris dans la baraque. Mais il ne s'agit pas d'une «shop du privé». Nous sommes ici dans le «monde de la santé». Grosse différence. Nulle part n'y fait-on des moyens de pressions ou un arrêt de travail de gaieté de coeur, car la santé des citoyens est en jeu.

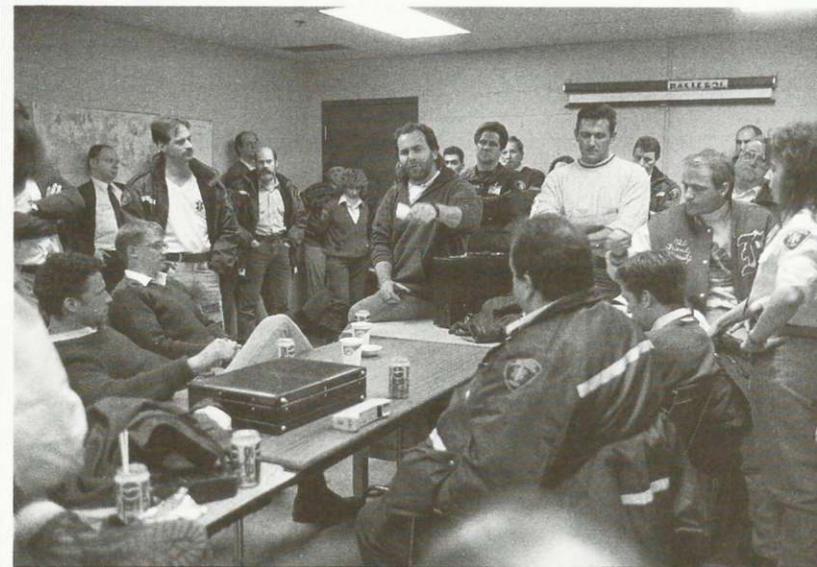
Pourtant, le mercredi 11 janvier, encore une fois l'histoire se répétait. Cette fois, la goutte qui a fait déborder le vase prenait la forme de quatre suspensions sans solde pour fin d'enquête sur un incident survenu le samedi précédent. À ce moment précis, les informations qui circulaient étaient loin d'être claires. Les discussions sur la «façon de faire» de la direction d'Urgences Santé l'ont emporté sur celles touchant le fond de la question. Pour les ambulanciers, la convention collective était claire: on fait l'enquête d'abord, puis la direction prendra des sanctions s'il y a lieu. Ils savent,

eux, que certaines enquêtes ont duré plusieurs mois dans le passé. On les aurait suspendus avec solde que le bordel qui a suivi aurait probablement été évité.

Mais à la direction d'Urgences Santé, on en a décidé autrement. La suspension sans solde serait immédiate et on enquêterait après. Pas question de discuter.

Le feu aux poudres

Il faut se rappeler qu'Urgences Santé s'était encore une fois fait «varloper» sur la place publique à la suite du décès d'une jeune femme de dix-huit ans, enceinte de sept mois, survenu dans la nuit de Noël, et que s'en est suivie la décision du Coroner en chef du Québec, Me Pierre Morin, d'enquêter sur cette mort suspecte. Urgences Santé a-t-elle voulu «virer la table de bord», comme le veut l'expression souvent utilisée par les «spécialistes» en communication, et mettre la pression sur les ambulan-



Les ambulanciers de la section centre-ville discutent de la situation créée par les quatre suspensions, et votent.

ciers? On ne le saura jamais. Mais elle aurait voulu mettre le feu aux poudres qu'elle n'aurait pas agi autrement.

À la vitesse de l'éclair

Dès l'annonce des suspen-

sions, la nouvelle circule à la vitesse de l'éclair dans l'édifice aux ambulances de la rue de Gaspé, communément appelé la section centre-ville d'Urgences Santé. Les équipes qui doivent sortir en patrouille →

à partir de 14 heures décident de rester sur place. Des appels anonymes ameute les journalistes. Le téléphone ne dérougira plus pendant trois jours au service de l'information de la CSN, ni sur le «télé-avertisseur» du président du RETAQ, Claude Lemay.

Discussions animées

Rapidement, l'exécutif du syndicat se rend sur les lieux. La discussion qui suit dure plusieurs heures, pendant que les journalistes commencent à faire le pied de grue dans le garage. La majorité des ambulanciers et des employés de soutien décide que c'est assez, que la seule façon d'appuyer les personnes suspendues, c'est de rester sur place. Certaines, certains émettent l'avis contraire: les problèmes sont réels, les conditions de travail sont horribles, mais on ne peut pas se permettre de ne pas «sortir» les ambulances. La discussion terminée, ces derniers se rallient à la majorité.

Vers 16 heures, l'exécutif du syndicat est mis au courant qu'Urgences Santé vient de faire appel au Conseil des services essentiels. Qu'à cela ne tienne, on ira en groupe. Deux autobus sont loués et vers 18 h 30, les ambulanciers en grève se retrouvent à l'ancien village olympique où le Conseil a ses bureaux. Sept ou huit autos de police sont déjà sur place.

Claude Lemay se rend alors à l'édifice de Radio-Canada à la demande d'un recherchiste de l'émission *Montréal ce soir*. L'entrevue en direct dure à peine deux minutes. L'animateur Simon Durivage perd tout contrôle et ne laisse en aucun moment son «invité» répondre



Des discussions animées, durant plusieurs heures.

aux questions. Il l'engueule de façon cavalière sur les ondes.

En furie, le président du RETAQ — jurant de ne plus jamais retourner à cette émission —, reprend la route vers le Conseil des services essentiels.

Pas d'interruption des services

À l'intérieur de l'édifice du Village olympique, conciliabule entre un policier et le président du RETAQ. Ce dernier



Claude Lemay

garantit qu'il n'y aura aucun trouble, mais que les ambulanciers — une soixantaine — ont l'intention d'assister à la séance du Conseil. Le policier dit: «C'est correct», et la force constabulaire ne remettra pas les pieds à l'intérieur de l'édifice. Les policiers, qui ont souvent à travailler en collaboration avec les ambulanciers — lors d'accidents de la route, par exemple — savent très bien

que ce sont des gens d'honneur.

À l'intérieur, on s'active. La plupart des ambulanciers n'ont pas mangé depuis midi. On se contentera donc de café. Ce n'est que vers huit heures que les parties comparaissent devant le Conseil. Urgences Santé fait valoir les dangers de la situation pour la population. Le RETAQ réplique qu'il y a autant d'ambulances que d'habitude dans les rues de Montréal et que l'ensemble des «points d'attente» sont couverts.

Il faut comprendre que même si les ambulanciers de la «section centre-ville» ont refusé de sortir, les autres sections fonctionnaient de façon normale et que, de toute façon, Urgences Santé peut en tout temps couvrir l'ensemble du territoire à partir des autres sections en mettant plus d'ambulances sur la route, ce qu'elle a d'ailleurs fait. En aucun moment, durant les 24 heures de débrayage, la santé des citoyens n'a donc été mise en danger. Et aucun incident n'a été signalé.

À plusieurs reprises, les plaidoyers devant le Conseil des services essentiels seront interrompus par des caucus et une fois parce qu'un des représentants d'Urgences Santé est pris d'un malaise. Une ambulance est envoyée sur les lieux pour l'amener à l'urgence. La

rumeur fait le tour de la place en quelques secondes. Rapidement, on sait le «temps de réponse»: trois minutes. Sur la figure des ambulanciers, on voit le premier sourire de la journée. Le «temps de réponse» est super.

Le jugement habituel

Dans le secrétariat du Conseil devenu salle d'attente, un technicien ambulancier, avec une barbe blanchissante qui trahit sa quarantaine, s'approche et dit tranquillement: «Le Conseil a tout ce qu'il faut pour rendre un jugement équitable. Même s'il nous blâme, il n'a qu'à forcer Urgences Santé à payer les travailleurs suspendus et le monde retourne immédiatement au travail.»

En dernier recours, le syndicat fait valoir le fait qu'un des cadres d'Urgences Santé a déclaré à quelques membres présents, dans les minutes précédentes, que dans le cas d'une des deux équipes suspendues, il n'y avait aucune raison valable pour une telle punition.

Peine perdue. Peu après minuit, le Conseil des services essentiels prend position et blâme uniquement les ambulanciers, ordonnant le retour immédiat au travail et forçant le président du syndicat à se prononcer publiquement en faveur de cette décision.

À la section centre-ville, celles et ceux qui arrivent pour leur «quart» de nuit restent sur place et attendent le retour de ceux qui se sont rendus au Conseil.

Assemblée de nuit

Nouvelle assemblée qui durera près de deux heures. Au début, il y a quelques heurts,

mais tout rentre dans l'ordre rapidement. Chacun, chacune aura droit de parole. Tout le monde rappelle les problèmes vécus au travail: véhicules, équipements, horaires, comportement de certains cadres, etc. Sur tout ça, c'est l'unanimité.

Mais quelques-uns ne croient plus aux moyens de pression parce ça ne donne rien, parce que ça ne change rien. D'autres sont sûrs qu'il faut aller jusqu'au bout, une fois pour toutes, peu importe la loi 160 et l'ordonnance du Conseil des services essentiels. À peu près tout le monde intervient à tour de rôle. Et on passe au vote secret. Les bulletins de vote sont déjà sur la table. Claude Lemay le dit à haute voix: «On veut avoir le vrai pouls du monde». Le vote tranche la question. À soixante-quinze pour cent, la décision est prise: aucune ambulance du garage de la section centre-ville ne sortira tant qu'une assemblée générale du RETAQ ne se sera pas prononcée.

On convoque l'assemblée pour dix heures jeudi matin. Les membres de l'exécutif passeront donc le reste de la nuit à préparer l'assemblée du lendemain.

Les ambulances devant être sur les points d'attente 24 heures sur 24, toute assemblée syndicale du RETAQ a donc lieu sur les heures de travail. La pratique veut que seuls ceux qui ne sont pas au travail y participent. La pratique sera donc respectée. Dès dix heures, jeudi matin, quelque 250 ambulanciers — ceux de la section centre-ville et ceux des autres sections qui ne sont pas au travail — se retrouvent à

l'assemblée et patienteront dans le plus grand calme jusqu'à 11 heures 30. Avec une trentaine de journalistes aux aguets.

Pourtant, les journaux en disent long sur le climat de «panique appréhendée» qui règne. *La Presse* titre à la une: «Une autre grève sauvage des ambulanciers». Dans *Le Journal de Montréal*, le chroniqueur Jean-V. Dufresne parle d'une foire, émet l'avis que certains ambulanciers devraient être envoyés au cachot, traite le président de la CSN, de «*kidkodak*» et de «*chicken*».

André Arthur n'aurait pas fait mieux comme bêtisier.

Décidément, la journée commence mal.

Pas de grève générale

Entretiens, les heures ont été longues et le problème reste entier. Il est clair qu'après avoir mis fin, à plusieurs reprises, à des moyens pour obtenir une négociation avec Urgences Santé et s'être retrouvés le bec à l'eau, plusieurs veulent, une fois pour toutes, aller jusqu'au bout. Chacun y va de son grain de sel et plusieurs rumeurs circulent. On craint un débor-

dement.

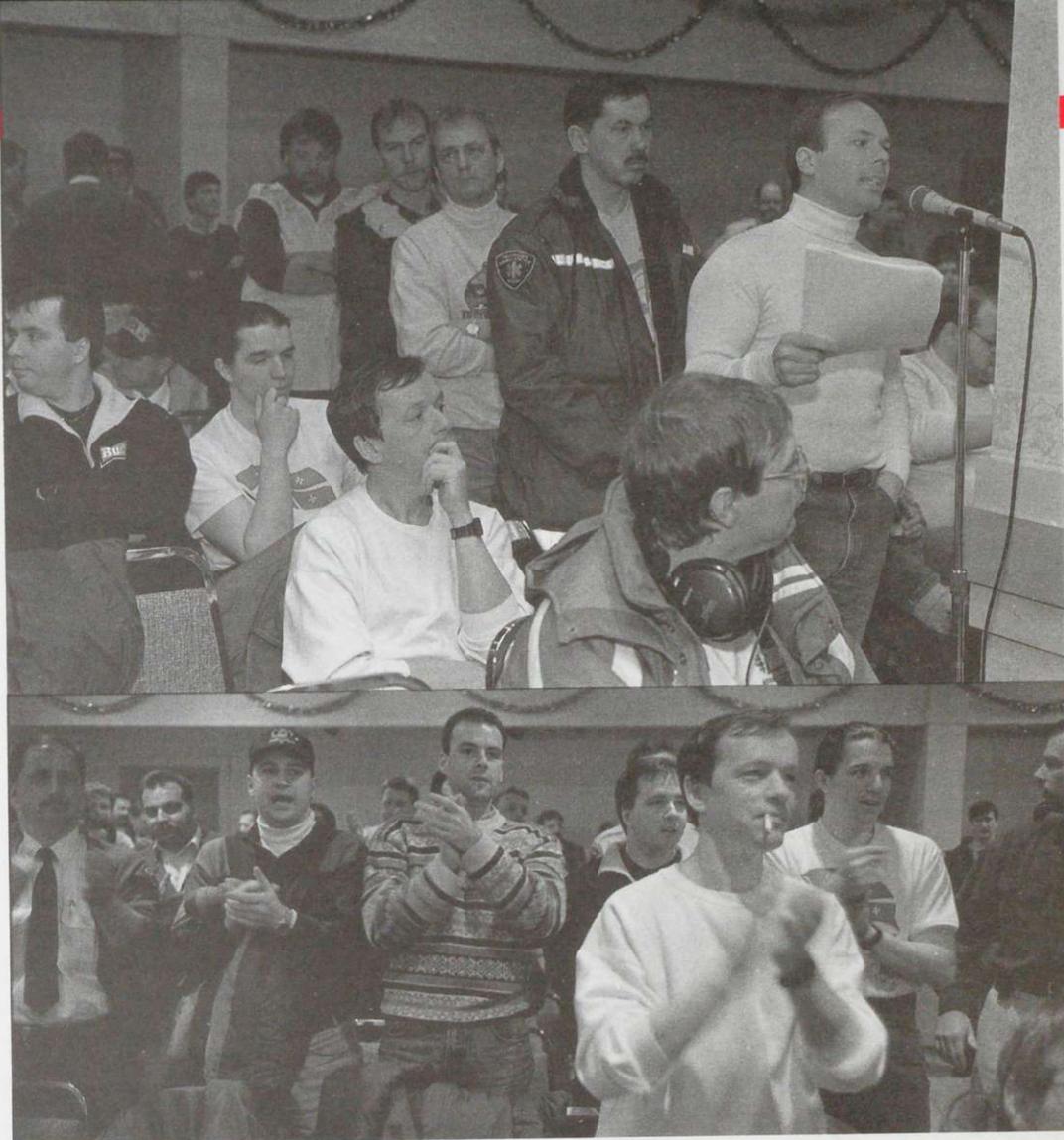
Le téléphone cellulaire de Claude Lemay ne déroutait pas. Au bureau du président de la CSN, on s'active. Claude Lemay va directement au but.

— *Il faut que les membres obtiennent quelque chose. Il faut absolument que je me présente à l'assemblée avec l'assurance d'une rencontre avec le ministre de la Santé. Il faut une vraie négociation pour régler les problèmes. On en est rendus là. Il faut du concret, pas des promesses.*

À neuf heures trente, les contacts sont pris avec le cabi-



«On veut avoir le vrai pouls du monde», a dit le président Claude Lemay.



L'assemblée générale du 12 janvier: on approuve les démarches du syndicat et de la CSN pour obtenir une rencontre avec le ministre et établir un cadre visant à régler l'ensemble des problèmes à Urgences Santé.

net du ministre. Peu avant dix heures, Gérard Larose s'entretient avec Jean Rochon, qui se dit, dans un premier temps, d'accord avec le principe d'une rencontre. À 10 h 50, le ministre confirme officiellement. Ouf! on respire mieux.

D'un bloc!

Les membres de l'exécutif font leur entrée sous une salve d'applaudissements. Ils en sont les premiers surpris. Certains diront même par la suite que, sous la table, les «genoux leur shakaient» continuellement. La tension est à son comble. La recommandation de l'exécutif comprend trois points: le retour au travail, la rencontre avec le ministre Rochon et deux assemblées sur les heures de travail le lundi suivant pour faire le point.

La réaction — en bonne partie, de soulagement — n'a pas tardé. L'assemblée s'est

levée d'un bloc. D'accord!

Il faudra tout l'après-midi de jeudi pour fixer le cadre de la rencontre. Y aura-t-il ou non négociation? C'était la grande question. Pour certains — Urgences-Santé et le ministre —, il devait s'agir d'une simple rencontre pour se parler. Pour d'autres — et c'était la thèse du RETAQ et de la CSN — ce devait être l'occasion unique d'établir un cadre d'entente pour régler l'ensemble des problèmes qui polluent les relations de travail depuis la mise sur pied d'Urgences Santé. La thèse syndicale a prévalu.

Il ne faut jurer de rien...

Avant de partir pour Québec dans un avion nolisé pour y rencontrer le ministre Rochon, le président du RETAQ et deux ambulanciers acceptent — il ne faut jurer de rien — l'invitation de Simon Durivage à l'émission *Montréal ce soir*.

Derrière un paravent, avant le tournage, Lemay et Durivage ont un tête-à-tête de quelques minutes. Les yeux dans les yeux, sans aucun geste, on s'est expliqué.

Durant près de neuf minutes, les représentants du RETAQ, souvent pris à partie par les médias, auront droit de parole. En sortant de l'édifice de Radio-Canada, Claude Lemay a eu un large sourire. Il n'en revenait pas que, pour une fois, on ait pu modifier le cours des choses.

Rencontre avec le ministre

La rencontre avec le ministre Rochon eut finalement lieu à Québec. Durant trois heures, les représentants d'Urgences Santé et des ambulanciers ont fait plus qu'un tour de table. L'ensemble des problèmes vécus ont été évoqués, discutés.

La discussion s'est terminée par la création d'un comité spécial d'intervention, formé de trois personnes: un représentant d'Urgences Santé, un représentant du RETAQ-CSN et un président choisi conjointement, Me Serge Brault, ex-vice-président du Conseil canadien des relations du travail.

Le groupe aura un mandat très large et des pouvoirs d'initiatives, de conciliation, de médiation et même, en certains cas, d'arbitrage sur tout dossier en litige.

Le comité s'attaquera en priorité à la question des horaires de travail — une des revendications les plus importantes chez les ambulanciers —, au règlement des quelque 600 griefs en suspens, à la mise en place d'un comité des relations de travail dont le principal objectif sera d'établir la paix industrielle au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, les deux parties se sont entendues pour que le cas des sanctions disciplinaires imposées aux quatre techniciens ambulanciers, en marge des événements du 7 janvier, soit soumis à une procédure d'arbitrage accéléré.

L'assemblée du RETAQ a ratifié l'entente. «Une entente satisfaisante», a souligné le président Claude Lemay, qui nous permet, pour la première fois depuis longtemps, de voir la lumière au bout du tunnel».

Une autre crise majeure dans la houleuse histoire des relations de travail à Urgences Santé venait de prendre fin. Encore une fois, ben du monde ont eu peur.

Onze propositions pour renforcer l'ensemble de notre mouvement

Par Michel Rioux

Le 16 décembre, le dernier acte menant au congrès spécial qui s'ouvrira le 15 février était joué: le Comité pré-congrès adoptait les onze propositions soumises par les membres du Comité sur l'organisation de nos ressources et qui seront débattues dans quelques semaines. D'ici là, une tournée conduira les membres du Comité exécutif de la CSN dans toutes les régions afin de présenter aux militantes et aux militants les résultats de près de trois années de travaux.

Tous les changements espérés ne se retrouvent pas dans les onze propositions. Gérald Larose, qui a mené les travaux depuis le début, en convient aisément. Mais comme il le précise, en cette matière, tout ne peut pas être imposé.

«Chacune des onze propositions représente le fruit d'un consensus auquel en sont arrivés plus de vingt dirigeantes et dirigeants de notre mouvement. C'est quelque chose de remarquable», précise-t-il. À ses yeux, il y a là matière à améliorer grandement notre fonctionnement pour que l'ensemble de notre organisation et de nos ressources puissent mieux mener les actions syndicales décidées par les membres et les syndicats affiliés.

Les fédérations

La période de consultation, qui a été menée au cours de l'automne à partir d'un croquis mettant de l'avant des modifications majeures dans la composition des fédérations, a permis de rajuster le tir. «Il apparaît aujourd'hui plus efficace de laisser aux organismes et aux syndicats le soin de poursuivre leur démarche plutôt

que de statuer sur des changements sur lesquels les consensus ne sont pas suffisants», estime le président de la centrale. Cependant, comme le focus avait été mis sur cette question, il faudrait se garder de conclure qu'il n'y a guère de changements pour la raison que cette recomposition ne fait pas partie des propositions. Pour Gérald Larose et la majorité des membres du Comité, la réforme propo-

sée en est une de substance, car elle enclenche une nouvelle dynamique elle-même porteuse de changements majeurs dans la vie du mouvement.

Les propositions

Ainsi, pour éviter que les syndicats ne se retrouvent débordés par la multiplicité des congrès auxquels ils doivent participer, il est proposé que ceux-ci se tiennent dorénavant aux trois ans, en alternance: fédérations, conseils centraux, confédération.

Par ailleurs, la proposition la plus susceptible d'apporter des changements majeurs dans la vie syndicale touche la santé-sécurité au travail. Il est recommandé que sur une période de cinq ans, la responsabilité de l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles soit transférée aux fédérations. Entretemps, des projets-pilotes seront menés et des ententes sur les compensations financières nécessaires seront convenues. L'objectif, rappelons-le, consiste à rapprocher la question de la santé-sécurité le plus possible de la convention collective et de la vie syndicale.

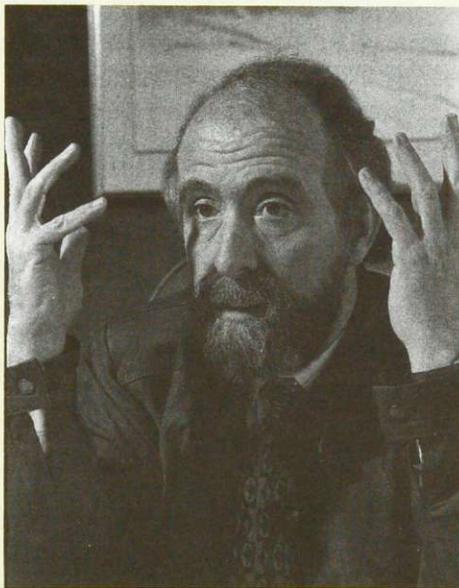
Quant aux services assurés par les fédérations, il est proposé que la répartition géographique de leurs effectifs salariés soit faite en tenant compte des territoires de service, l'objectif étant de favoriser la plus grande présence possible en régions. Cette proposition, joutée à la coïncidence territoriale des conseils centraux avec les régions administratives du Québec, est un pas majeur vers les objectifs de décentralisation et de responsabilisation régionale.

On sait aussi qu'au plan des finances syndicales, la nécessité demeure de soutenir des organismes qui, tant par le nombre de membres par syndicat que par le niveau des revenus, doivent recevoir une aide solidaire de l'ensemble du mouvement sous forme de péréquation. Une formule a été mise au point pour que cette fonction continue d'être assumée; le

fonds sera alimenté par la confédération.

D'autres propositions, enfin, touchent soit une meilleure présence des femmes à tous les paliers du mouvement, ou encore le réaménagement du fonctionnement des comités confédéraux.

«Il faut se rappeler que tout cet exercice a pour but de renforcer l'ensemble de nos outils syndicaux pour pouvoir mieux lutter, agir plus efficacement et relever les nouveaux défis qui se présentent», conclut Gérald Larose.



Gérald Larose

Les boules de cristal et la vraie vie

Quand on compare les résultats réels à leurs prévisions, on se demande parfois si certains économistes ne fument pas un peu trop.

Par Michel Rioux



«Les boules de cristal!» C'est ainsi qu'on surnomme les savants économistes qui, de la Banque de Montréal à la Caisse de dépôt en passant par les grandes universités et le Conference Board, nous annoncent en grandes pompes de quoi demain sera fait au plan économique. En grandes pompes, disons-nous, car il arrive fréquemment qu'on pontifie dans ces milieux. Qu'en est-il au juste? Doit-on les prendre au sérieux? Sont-ce plutôt des astrologues? Pour en avoir le coeur net, nous avons interrogé François Aubry, économiste au Service de la recherche dont les analyses, depuis plus de vingt ans, éclairent l'ensemble du mouvement.

D'entrée de jeu, François Aubry précise qu'à la CSN, nous n'avons pas de ces boules de cristal et qu'il vaut toujours mieux prendre avec un grain de sel les prédictions économiques — souvent trop optimistes — qui nous tombent dessus une fois l'an, règle générale au mois de décembre.

Pour mieux illustrer son propos, notre économiste s'est donné la peine de relever l'ensemble des prévisions faites au cours des quatre dernières années, en les accolant toutefois aux résultats réels (tableau ci-contre). On constate une chose. De la même manière que les astrologues n'insistent pas tellement sur leurs prédictions qui ne se sont pas réalisées, les futurologues n'insistent pas non plus pour mettre en évidence les écarts souvent incroyables entre leurs prévisions et ce qui s'est finalement passé dans la vraie vie.

«C'est qu'il y a tellement de facteurs qui peuvent survenir et influencer ce qu'on peut raisonnablement escompter comme résultat, explique François Aubry. Par exemple, les prévisionnistes n'avaient pas vu venir la baisse des taxes sur le tabac. C'est ainsi qu'au lieu d'augmenter de 1,8%

	1992		1993		1994		1995	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
PIB réel (%)								
Canada	3.1	0.6	3.2	2.2	3.4	4.3	3.7	?
Québec	2.9	(0.1)	3.1	2.3	3.2	3.9	3.4	?
Taux de chômage (%)								
Canada	10.2	11.3	11.2	11.2	10.9	10.4	9.5	?
Québec	11.7	12.8	12.6	13.1	12.7	12.1	11.2	?
Inflation (Canada)	3.1	1.5	2.2	1.8	1.8	0.2	1.8	?
Mises en chantier								
Canada	185 000	168 000	183 100	156 000	174 300	153 000	163 500	?
Québec	40 800	38 000	40 800	34 000	38 600	33 000	37 100	?
Bénéfices des sociétés	29.1	(1.9)	25.7	20.3	24.8	40.6	19.0	?
\$ can. (en ¢ US)	86.2	82.7	78.7	77.5	75.6	73.3	73.2	?

Sources: Statistique Canada, La Presse, Caisse de dépôt.

comme prédit, le coût de la vie n'a connu en 94 qu'une hausse de 0,2%.»

Le dollar canadien

La valeur du dollar s'établissait à 82,7 cents en 1992. Cette même valeur avait chuté jusqu'à 73,3 cents en 1994. Depuis quelques jours, le dollar est l'objet d'une vaste offensive des milieux financiers; cela aura des conséquences sur la valeur réelle des prévisions faites au mois de décembre. Il apparaît évident, estime François Aubry, que les milieux financiers veulent forcer la main du gouvernement fé-

déral à la veille de la présentation du budget Martin, en février. Le message qu'ils lancent avec cette attaque, c'est d'amener le gouvernement à réduire ses dépenses et son déficit. «De nos jours, ce sont les milieux financiers qui dictent les politiques», déplore-t-il.

Or, il apparaît aussi évident que le gouvernement ne laissera pas chuter la valeur du dollar au-delà d'une limite acceptable. Le fédéral voudra aussi freiner la rapidité de la chute afin d'éviter que la panique ne s'empare des marchés

monétaires. La principale mesure utilisée par la Banque du Canada est la hausse des taux d'intérêt, tout comme l'ont fait à l'époque les conservateurs et l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, John Crow.

Et pendant tout ce temps, souligne l'économiste de la CSN, il faut garder l'oeil sur ce qui se passe chez nos voisins. «Les USA nous précèdent dans le cycle économique actuel. Ils ont déjà atteint leur pleine capacité de production et des tensions inflationnistes commencent à percer. Au Canada et au Québec, nous sommes moins

avancés dans le cycle.» Par contre, si le Canada veut continuer d'attirer des capitaux, il devra suivre la tendance à la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

«Toutes ces données font la preuve qu'il ne faut pas caricaturer ces phénomènes économiques et que les boules de cristal doivent être scrutées avec circonspection. Mais ce qui importe le plus, ce sont les hypothèses de base qui servent à établir ces prévisions», confie-t-il.

L'emploi

Officiellement, selon les données statistiques qui servent à tirer ce genre de conclusions, la récession aurait pris fin en janvier 1993, il y a donc deux ans déjà.

Mais il y a un hic de taille: cette reprise, réelle selon certains indicateurs, prend un certain temps à se traduire en emplois même si, depuis le début de 1994, la situation s'est améliorée.

Quand nous sommes entrés en récession en avril 1990, le Québec comptait un plus grand nombre d'emplois qu'en novembre 1994, près de deux ans après la fin officielle de la récession. Ainsi, pour le mois d'avril 1990, 3,086,000 personnes étaient au travail. Quatre ans et demi plus tard, en novembre 1994, 3,064,000 personnes travaillaient.

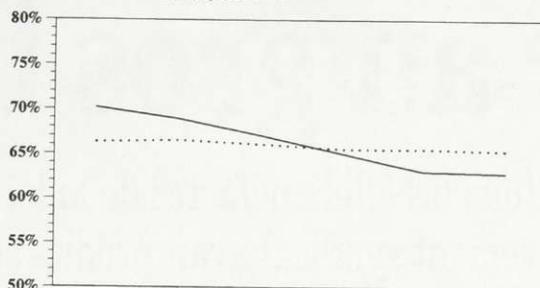


François Aubry, économiste au Service de la recherche de la CSN, a comparé les prévisions des «boules

de cristal» avec les résultats réellement vérifiés un an plus tard. «Il ne faut pas prendre ces prévisions pour du comptant, dit-il. Trop de facteurs risquent d'intervenir pour fausser l'ensemble de ces prévisions.»

Taux de participation selon l'âge

Canada, 1989-1994*



	1989	1990	1991	1992	1993	1994
15-24 ans	70,2%	68,9%	67,1%	65,1%	63,1%	62,9%
25 ans et plus	66,3%	66,5%	66,1%	65,6%	65,6%	65,4%

* 1994 : neuf premiers mois

source : Statistique Canada

Ce n'est pas tout, car les statistiques cachent deux phénomènes qui, s'ils persistent, auront des conséquences dramatiques. Il s'agit d'abord du découragement qui a frappé plusieurs dizaines de milliers de personnes, des jeunes en majorité, qui ne recherchent plus de travail et qui en conséquence ne figurent plus dans les statistiques officielles (tableau ci-haut). Selon une recherche qu'il a effectuée, François Aubry estime à environ 110,000 le nombre de personnes qui seraient aujourd'hui dans cette situation et qui ne sont pas comptabilisées comme chômeurs.

Ensuite, les données de Statistique Canada indiquent que la grande majorité des emplois

créés en 1994 sont le fait de personnes travaillant à leur propre compte; les entreprises embauchent très peu.

Contrairement à ce qui s'est produit à la suite de la récession de 1982-1983, le stock d'emplois ne se reconstitue que très lentement depuis la fin de la dernière récession — commencée en avril 1990 alors que le taux de chômage indiquait 7,2% au Canada. «Un danger nous guette: comme on peut s'attendre à une nouvelle récession vers 1996-1997, le taux de chômage pourrait se situer à environ 9% à ce moment. On partirait de plus loin encore avant de pouvoir ramener l'emploi à un niveau acceptable», indique-t-il.

Les profits

De la même manière que l'emploi n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la récession, les entreprises n'ont pas encore complètement retrouvé le niveau de profits qu'elles affichaient en 1989.

Mais cette chute des profits est beaucoup moins dramatique que ne l'a été, pour les travailleuses et les travailleurs, la chute de l'emploi. Qu'on en juge: en 1989, les entreprises canadiennes avaient enregistré des profits de l'ordre de 60 milliards de dollars. Les années suivantes, marquées par la récession, avaient vu les profits passer successivement à 45, 34, 34 et 40 milliards de dollars avant de s'établir à environ 55 milliards de dollars pour l'année 1994.

Ce sont surtout les banques et les entreprises exportatrices qui affichent les meilleurs résultats, souligne François Aubry. En effet, les dépenses des ménages, qui représentent la partie la plus importante de la demande intérieure, indiquent que les consommateurs n'ont pas tellement confiance dans l'avenir et se retiennent d'engager des dépenses importantes.

E N 1 9 9 5

Trois dangers nous guettent

S'il ne consulte pas sa boule de cristal, l'économiste du Service de la recherche de la CSN, François Aubry, n'en a pas moins ses idées sur ce qui risque d'advenir en 1995. À son avis, trois dangers sont présents.

La hausse des taux d'intérêt qui s'est amorcée en 1994 risque d'annihiler les efforts consentis pour que la reprise économique continue à se traduire en termes de création d'emplois. «La défense du dollar et l'alignement de nos taux sur ceux des USA représentent une tendance de fond. Cela pourra provoquer de graves conséquences», estime-t-il.

Il voit dans les prochains budgets, à Ottawa et à Québec, avec leurs contingents de coupures et de compressions, des pressions négatives sur la stimulation de l'économie. Après les dépenses des ménages, ce sont les dépenses gouvernementales qui représentent le plus gros morceau de la demande intérieure. «Si les gouvernements dépensent moins, achètent moins de biens, engagent moins de monde, cela ne peut que refroidir la production de biens et de services», remarque François Aubry.

À cela s'ajoute une évolution très lente, pour ne pas dire inexistante, des salaires des individus. «Le résultat, c'est que des dépenses de consommation ne sont pas engagées ou encore sont retardées. Ce qui, là encore, n'aide en rien la production de biens et de services.»

Retour au gros bon sens

Tous les effets néfastes de la loi 142 que le mouvement syndical avait prédits se sont réalisés.

Par Marc Laforge

Lorsque l'Assemblée nationale sanctionnera la loi 46, le gouvernement du Parti québécois donnera suite, en partie, à l'une de ses promesses électorales dans le secteur de la construction. S'il n'a pas «scrapé» (pour reprendre le mot de Jacques Parizeau) complètement la très méprisante loi 142, adoptée par l'ancien gouvernement libéral, il en aura tout de même «scrapé» l'élément le plus irritant, celui touchant la désyndicalisation des 30,000 travailleurs du secteur résidentiel.

En effet, la loi 46, qui remplacera la loi 142, redonnera le statut de syndiqué aux travailleurs exclus par les libéraux du décret régissant les conditions de travail dans la construction. Le gouvernement soumettra à nouveau le secteur résidentiel aux règles d'une convention collective.

Les compétences

Ainsi, les certificats de compétences seront à nouveau obligatoires pour travailler dans la construction résidentielle. La déqualification de ce secteur avait eu pour conséquence, notamment, de faire perdre des emplois aux tra-

vailleurs au profit de «jobineux» sans compétence, alors que les heures de travail se font de plus en plus rares.

Le travail au noir

La loi 142 était une véritable plaie ouverte sur le travail au noir. Depuis son entrée en vigueur, il y a eu augmentation substantielle du nombre d'heures non déclarées. La CSN-Construction voit dans la nouvelle loi un effort remarquable visant à attaquer de front ce problème. Les inspecteurs de la Commission de la construction du Québec (CCQ) auront le pouvoir de suspendre les travaux sur les chantiers illégaux. Les consommateurs pourraient même devoir payer les salaires dus aux travailleurs s'ils ont transigé avec des entrepreneurs ne détenant pas une licence de la Régie du bâtiment du Québec. «Il aura fallu attendre dix ans pour qu'enfin un

gouvernement ait le courage politique de stopper le cancer du travail au noir», commente le président de la CSN-Construction, Olivier Lemieux.

Le décrochage

La loi 142 visait d'autre part à favoriser l'accès des jeunes aux métiers de la construction. Le gouvernement constate cependant que la déqualification des métiers a eu un impact lourd sur le décrochage des jeunes. Plusieurs ont quitté les bancs d'école pour tenter de se trouver du travail sur les chantiers ou ont tout simplement abandonné le secteur de la construction.

Selon les données de la CCQ, obtenues auprès des écoles professionnelles, le taux de décrochage aurait augmenté de 30 à 35% dans plusieurs métiers propres au secteur résidentiel depuis l'entrée en vigueur de la 142. De plus, les inscriptions auraient chuté de 25%.



«Il fallait être un peu bête...»

— Olivier Lemieux

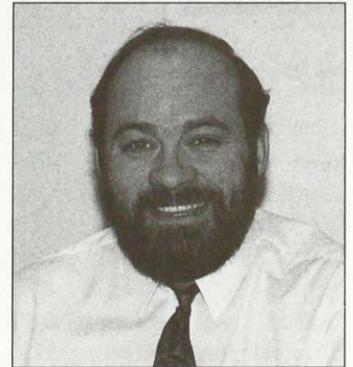
Les travailleurs de la construction auront dû y mettre toute la gomme pour obtenir la récupération de leurs droits.

- Une grande mobilisation des travailleurs allant jusqu'à la grève.
- Ne jamais lâcher l'ancien gouvernement, qui ne manquait pas de vigueur pour s'en prendre aux travailleurs.
- Faire pression sur celui qui allait le remplacer afin qu'il se commette sur sa façon de gouverner.

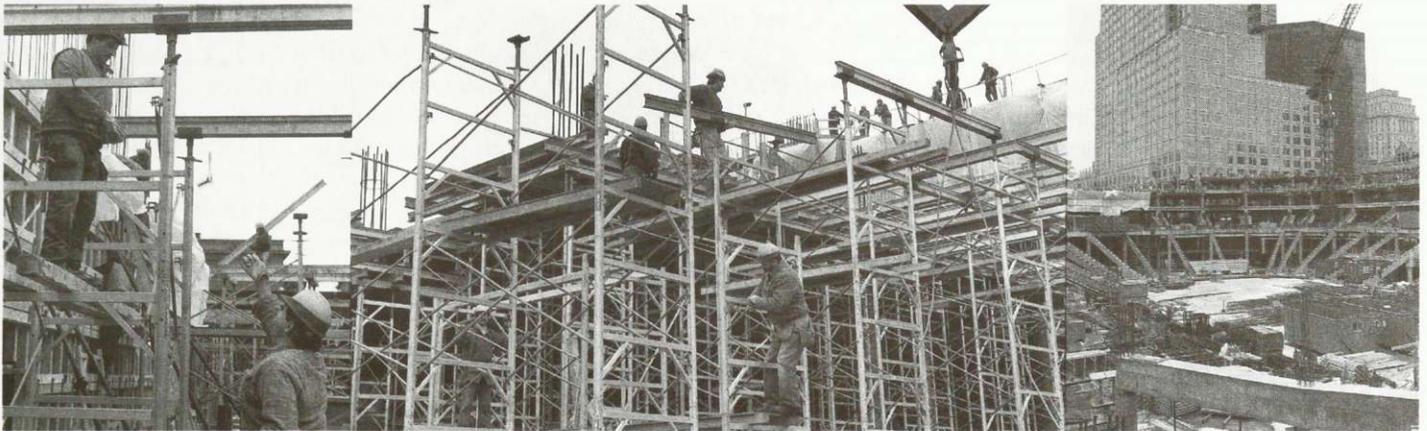
Avec la loi 142, les libéraux ont cassé leur élastique, comme on dit. «Il fallait être un peu bête pour proposer une législation qui tenait de la loi de la jungle, qui enlevait tous les droits aux travailleurs, les réduisait au salaire minimum, ne reconnaissait plus leur compétence...et penser qu'il n'y aurait pas de réaction», analyse Olivier Lemieux.

C'est un travail de longue haleine qui a mené à de tels résultats. «C'est l'aboutisse-

ment d'une lutte tenace entreprise par les travailleurs, il y a plus d'un an maintenant, quand ils ont décidé de s'opposer à la volonté du ministre libéral, Norman Cherry, de déréglementer l'industrie de la construction et de morceler la convention collective de ses travailleurs», dit-il. Puis, sans détour: «Les travailleurs de la CSN-Construction ont déclenché la vague de contestation et les autres organisations ont suivi.»



«Les membres de la CSN-Construction ont déclenché la vague.»



AVEC LA LOI 142

Le consommateur n'a rien gagné

Le 13 décembre 1993, le gouvernement libéral adoptait la loi 158, qui mettait fin à tout moyen de pression dans la construction. Le lendemain, il adoptait sa fameuse loi 142, qui balayait les droits des travailleurs du secteur résidentiel.

Quelques jours plus tôt, en commission parlementaire à Québec, le président de la CSN, Gerald Larose, qualifiait ainsi le projet de loi 142: «Il répartit la misère, alourdit les charges sociales, désintègre le tissu social et recrée dans le secteur résidentiel ce qui s'est fait depuis 1988 dans la rénovation, où la déréglementation n'a ni baissé les coûts, ni éliminé le travail au noir, au contraire.» Il ne pouvait viser plus juste.

Le gouvernement impose alors le retour à la loi de la jungle. Le secteur résidentiel (huit logements et moins) est déréglementé. Les conséquences sont lourdes:

- 30,000 travailleurs perdent leurs droits et ne peuvent plus négocier collectivement.
- Ils perdent leurs avantages sociaux, sont privés d'assurances et de fonds de pension, n'ont plus de vacances et sont réduits au salaire minimum.

- Les compétences ne sont plus requises.
- N'importe qui peut travailler dans le secteur résidentiel.
- Le chômage s'accroît, de même que la précarité.
- Le travail au noir est légitimé.
- Le consommateur n'a plus de garantie quant à la qualité du travail.
- Les prix ne baissent pas malgré la diminution des salaires.

À la merci des employeurs

On est à même de constater que la loi 142 livrait les travailleurs pieds et poings liés au bon vouloir des entrepreneurs. La déréglementation du secteur résidentiel a permis aux entrepreneurs non qualifiés et non compétents de satisfaire leurs appétits financiers aux dépens des salaires des travailleurs.

Saint-Charles Borromée: des points sur les «i»

Les récentes accusations visant l'hôpital St-Charles Borromée et son personnel, dont certaines, gratuites et mensongères à souhait, à l'effet que le syndicat serait complice des mauvais traitements que subissent des bénéficiaires, ont amené la Fédération des affaires sociales de la CSN et le syndicat visé à mettre certains points sur leurs «i».

Dans une déclaration émise au lendemain de ces accusations, le syndicat condamne toute

forme d'agression, notamment les agressions sexuelles. Dans les cas de celles qui sont pendantes en justice, le syndicat a suivi le code d'éthique qu'il a adopté en 1991, celui suggéré par la FAS. Une enquête syndicale a été conduite dès que le syndicat a été informé des plaintes. Une enquête de grief concernant la personne accusée a cependant été suspendue, pour la durée des procédures judiciaires, tel que recommandé par le code d'éthique, pour laisser la

justice suivre son cours.

Sur un autre plan, le syndicat déplore vivement le manque de transparence de la direction de l'hôpital qui a mis près de neuf mois avant de rendre public le rapport du Conseil canadien d'agrément des établissements de santé, rapport qui est fort critique envers l'institution.

Le président du syndicat, Alain Archambault, affirme que ce manque de transparence et le refus de considérer les vues des personnes qui travaillent auprès des bénéficiaires pour élaborer les plans de soins, les horaires, l'organisation du travail et les autres mesures destinées aux patients, rendent difficile l'amélioration de la qualité des soins qui leur sont dispensés.

Par exemple: des démarches du syndicat auprès du conseil d'administration de l'hôpital, dès 1993, pour que le nombre de couches ne soit pas contingenté et que le personnel absent soit remplacé, n'ont pas eu de suite. Le comité des infirmiers et infirmières a même dénoncé les difficultés éprouvées pour collaborer avec la direction dans l'élaboration des plans de soins. Un rapport d'inspection menée par l'Ordre des infirmiers et infirmières, dont on vient tout juste de prendre connaissance, adresse également des reproches à l'institution.

«Les employé-es sont compétents et disposés à collaborer pour améliorer la

qualité de vie des bénéficiaires, insiste le président du syndicat. La majorité travaillent auprès des bénéficiaires depuis plusieurs années et ont à cœur de prodiguer des soins de qualité. Mais ils font ce qu'ils peuvent dans le cadre de l'organisation actuelle des ressources, organisation sur laquelle ils ne sont pas consultés.»

Le syndicat estime que les soins pourraient être améliorés sous plusieurs aspects, notamment ceux de l'hygiène et de l'intimité, qui génèrent le plus de récriminations de la part des bénéficiaires, si les locaux étaient aménagés en conséquence et si on cessait de compresser les budgets et de couper le personnel. \$900,000 ont été coupés dans le budget de \$25 millions de l'établissement pour l'exercice 1994-95. On prévoit \$600,000 de moins pour le budget de fonctionnement de l'exercice suivant. Or, 80% du budget est consacré aux dépenses en ressources humaines. Ces compressions ont un impact direct sur le personnel qui travaille auprès des bénéficiaires. Un plan de rénovation des unités de soins est à l'étude, mais il manque encore plusieurs centaines de milliers de dollars pour réaliser l'ensemble des modifications souhaitées. Le ministère ne semble pas faire preuve d'ouverture pour avancer les sommes manquantes pour la réalisation de l'ensemble du projet. Luc L.

Entente à MIL Davie

Après une dizaine de journées de négociation-marathon, employeur et syndicat du chantier maritime MIL Davie, à Lévis, en sont arrivés à une entente de principe, le 19 janvier. «D'une durée de six ans, la prochaine convention collective devrait nous permettre de bien nous positionner sur le marché international», de dire le président du syndicat, Richard Gauvin. Les parties sont convenues de ne pas en dévoiler les termes d'ici la tenue de l'assemblée générale.

L'entente est intervenue quelques heures avant que le gouvernement du Québec ne confirme qu'il octroie à MIL Davie un contrat de construction d'un nouveau traversier afin d'assurer la liaison Matane-Baie-Comeau-Godbout, en remplacement du Camille-Marcoux, lequel remplacera lui-même le Lucy-Maud-Montgomery, qui relie les Îles de la Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard. MIL-Davie a aussi obtenu le contrat des modifications à apporter au Camille-Marcoux afin de l'adapter aux besoins des insulaires. Selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Paillé, ces deux contrats devraient créer 1,150 emplois, dont 860 directement rattachés à la MIL Davie.

M.C.



OGILVIE

Occupation du bureau de Brian Mulroney

Une soixantaine de grévistes (CSN) de la minoterie Ogilvie de Montréal ont occupé le bureau de l'ancien premier ministre du Canada, Brian Mulroney, le 18 janvier bureau situé dans les locaux de la firme d'avocats Ogilvy-Renaud, à Montréal. Les travailleurs, en grève depuis le 6 juin, voulaient obtenir de M. Mulroney, qui siège au conseil d'administration d'Archer Daniels Midland (ADM), la compagnie américaine propriétaire de la minoterie, un engagement d'intervenir auprès de la haute direction pour faire débloquer les négociations. Absent de son bureau, mais rejoint par téléphone par ses associés, M. Mulroney a fait savoir qu'il portera le dossier à l'attention du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. La veille, les grévistes avaient longuement manifesté devant les bureaux du ministère fédéral du Travail, boulevard René-Lévesque à Montréal (notre photo).

M.C.

PANIERS DE NOËL CSN

946 grévistes vous disent: *Merci!*

La onzième Campagne des paniers de Noël de la CSN a encore connu un franc succès, cette année, puisqu'elle a rapporté \$52,000 que se sont partagés 946 membres de la centrale en conflit durant les Fêtes. La solidarité des équipes de travail, des organismes et des syndicats affiliés à la CSN a fait en sorte que chacune des personnes congédiées pour activités syndicales, en grève ou en lock-out a reçu, pour la soirée de Noël, un montant supplémentaire de \$45, montant ajouté aux prestations ré-

gulières du Fonds de défense professionnelle (FDP).

Par ailleurs, les efforts d'une trentaine de militant-es oeuvrant dans l'édifice de la CSN à Montréal ont permis de recueillir \$3,800 qui ont été versés à l'organisme de bienfaisance Jeunesse au Soleil. C'était la deuxième année consécutive que ces militant-es répondaient à l'appel lancé par l'animateur Joël Le Bigot et l'équipe de CBF Bonjour de Radio-Canada.

M.C.

RÉSIDENCE L'ÉMERAUDE

Quand l'employeur négocie avec un couteau

Un comportement fauchement antisyndical est plus scandaleux et inexcusable quand il est le fait d'un patron qui a frayé dans un milieu supposément progressiste. Ainsi, par exemple, Marcel Laprise. Ce monsieur est professeur au secondaire, syndiqué à la CEQ; il a charge d'éducation, c'est tout dire!

Or, ce monsieur est propriétaire d'une résidence pour personnes âgées: L'Émeraude, à Roberval. Pours'occuper

de son entreprise, il a bénéficié d'un congé sans solde; il a même bénéficié d'un prolongement de ce congé! Mais de congé, il ne veut pas entendre parler pour ses huit employées.

C'est principalement pour cette raison qu'elles se sont syndiquées et affiliées à la FAS-CSN: l'employeur ne respectait même pas les congés légaux et il leur fallait sans cesse porter plainte pour faire appliquer les normes minimales!

Le syndicat a été accrédité le 22 mars 1994; depuis, les travailleuses tentent en vain de négocier une première convention collective. Après avoir décrété un lock-out illégal le 5 septembre 1994, l'employeur a eu recours aux injures et aux menaces pour amener les syndiquées à abandonner leurs revendications. Monsieur le professeur s'en est même pris à la cuisinière avec un couteau, un geste pour lequel il a plaidé coupable, ce qui lui a valu une amende de ...\$100!

Exaspérées, les employées ont déclenché la grève le 17 septembre. Une rencontre de médiation, tenue le 14 décembre, a échoué et l'arbitre Louis-Marie Tremblay a ordonné le retour au travail le 19 décembre dans les conditions qui prévalaient avant la requête en accréditation.

Les parties ont été convoquées pour tenter de poursuivre les négociations; la rencontre a été fixée le 22 mars 1995, lorsque M. Tremblay reviendra de ses vacances...

L.L.



Arthur Sanborn, président du CCSNMM, Pierre Paquette et Gérald Larose, secrétaire général et président de la CSN, discutent avec un syndiqué du Crowne Plaza, lors de la vigile de 24 heures tenue le 24 décembre.

HOLIDAY INN CROWNE PLAZA

Victoire juridique

Congédiés sauvagement à la veille de Noël 1993, à la suite d'une faillite du gestionnaire de leur hôtel, les 180 employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal, ont terminé l'année avec une victoire juridique importante dans leur lutte pour récupérer leurs dus et leurs emplois. Dans un jugement unanime rendu le 22 décembre, la Cour d'appel du Québec a tout d'abord accueilli favorablement la demande de leur syndicat de porter de deux à six le nombre de piqueteurs devant l'établissement du 420 rue Sherbrooke ouest. La Cour d'appel annule également l'interdiction de faire appel à la solidarité du public dans le cadre de leur lutte pour recouvrer les montants dus et leurs emplois.

L'annonce de ce jugement a eu un effet vivifiant parmi les membres du syndicat qui, sous le coup de midi en ce même 22 décembre, mettaient fin à une vigile de 24 heures entreprise la veille pour sensibiliser l'opinion publique à l'injustice qui leur est faite depuis plus d'un an. Pour y mettre un terme et éviter d'autres drames de même nature, la CSN revendique le renforcement des lois sur la faillite et l'insolvabilité, ainsi que le renforcement de l'article 45 du Code québécois du travail. L'organisation d'un boycott de l'hôtel n'est pas exclue non plus.

Rappelons que le 9 décembre 1993, le gestionnaire du Crowne Plaza, une compagnie à numéro, déclarait faillite. Il affichait alors une dette évaluée à \$3.5 millions, dont des montants faramineux dus aux trois paliers de gouvernement. Le 24 décembre 1993, les employé-es ont été cavalièrement avisés qu'ils n'avaient plus de lien d'emploi avec le gestionnaire de l'hôtel. Le même jour, une nouvelle compagnie à numéro prenait la relève avec, à quelques exceptions près, de nouveaux employé-es, non syndiqués évidemment. En plus de se retrouver sans emploi, les travailleuses et les travailleurs ont aussi perdu différents montants qui leurs sont dus: RÉER, congés de maladie, congés annuels, 4% de vacances, préavis de départ, etc.

M.C.



Un an plus tard...

Les 65 employé-es de l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski, au chômage depuis la fermeture de l'établissement en décembre 1994, poursuivent leur lutte. Malgré une entente survenue en juin sur la convention collective et le protocole de retour au travail, malgré un grand ménage effectué à l'intérieur, l'hôtel n'a pas rouvert ses portes à la clientèle. Pourquoi? Pourquoi n'est-il même pas à vendre?, se demandent les syndiqué-es.

J.-P. P.



LES FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Les employés de cette entreprise ont décidé «d'aller en grève». Cette expression est un calque de «to go on strike». Il vaut mieux dire: Les employés de cette entreprise ont décidé de déclencher la grève, de faire la grève, de se mettre en grève, ou de débrayer.

Le baseball va commencer et j'ai l'intention d'acheter une «passe de saison» cette année. On évitera l'emploi de «billet de saison» et «passe de saison», qui sont des calques de l'anglais «season ticket» et «season pass». Qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de hockey ou encore de ski, on achètera un abonnement, un billet d'abonnement, une carte d'abonnement.

Les «payeurs de taxes» ont atteint le «maximum» de leur «capacité de payer». L'expression anglaise «taxpayer» se rend par contribuable en français. De plus, on appelle faculté contributive ou capacité contributive, la capacité des contribuables de payer des taxes ou des impôts. Enfin, il est plus juste de parler de la limite et non du «maximum» d'une faculté ou d'une capacité. Par conséquent, on aurait dû dire: Les contribuables ont atteint la limite de leur faculté contributive ou de leur capacité contributive.

Il a été «approché» pour occuper cet important poste. Le verbe pressentir aurait mieux convenu dans cette phrase et aurait permis d'éviter le calque inutile du verbe anglais «to approach».

Jacinthe Pilon

Un guide fort bien fait

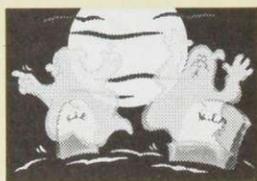


Un de vos proches ou vous-même avez besoin de services à domicile du type «popote roulante». Vous cherchez quels

sont les transports adaptés publics existants ou encore quelles sont les ressources publiques et privées d'hébergement. Vous ressentez des malaises et voulez savoir à quoi ils correspondent. Le Guide de ressources, Accès + 1995, est un excellent outil qui vous aidera à vous retrouver en particulier dans les maladies et déficiences, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes publics s'occupant des personnes handicapées, les aides techniques, les services à domicile, les assurances, etc. Ce guide, préparé par l'Association québécoise des amis de la sclérose en plaques (AQASEP), est un outil de références de 350 pages subdivisé en 12 grands chapitres. Il a été conçu entre autres pour les associations et les personnes aux prises avec un handicap ou une maladie. On peut se le procurer en écrivant à l'AQASEP, 1012, avenue du Mont-Royal Est, bureau 105, Montréal, Québec H2J 1X6. Le coût: 46\$, les taxes et les frais de livraison sont inclus.

T.J.

BIENVENUE



Partir CSN...

Vous avez peur de la mort? Au point de ne plus pouvoir supporter Foglia et son obsession du cancer du côlon? Au point de régulièrement trafiquer votre certificat de naissance dans l'espoir que le Grand Ordinateur d'En Haut en devienne tout mêlé et vous oublie dans les méandres de sa mémoire morte, vraiment morte?

Soyez rassurés, soyez réconfortés, soyez joyeux: désormais, il vous sera loisible de régler cette fatale formalité mortellement ennuyeuse du trépas dans des conditions quasi entièrement «made CSN»... Par exemple: vous noyer dans une piscine fabriquée par des travailleurs syndiqués CSN, vous faire étendre dans un cercueil fabriqué avec des planches sciées par des travailleurs CSN, et vous faire descendre dans le trou par un fossoyeur syndiqué CSN. N'est-ce pas réjouissant?...

Il faudra cependant que ce soit une piscine Aqua-Leader, une entreprise de Longueuil dont la centaine d'employés viennent de se syndiquer, des planches de catafalque en provenance de la scierie Produits forestiers La Tuque, qui sont aussi une centaine et qui viennent de déposer leur requête en accréditation CSN, et que vous soyez mis en place pour votre dernier repas

(dernier repos, pardon) par un ou plusieurs des 105 travailleurs du cimetière Notre-Dame des Neiges de Montréal, dont le syndicat CSN vient d'être accrédité.

Voyez-y.

Saint-Narcisse

Aucun rapport avec ce qui précède: les employés de bureau du Centre d'accueil Saint-Narcisse ont déposé une requête en accréditation par laquelle elles joignent les rangs du syndicat déjà existant et regroupant les autres salariés de l'établissement.

Lac à la Croix

(«Aucun rapport...» bis). Ils avaient fondé leur syndicat et demandé sa reconnaissance officielle en juillet, mais de futiles contestations juridiques de la part de leur employeur, la municipalité de Lac à la Croix, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont eu pour effet de retarder l'accréditation de leur syndicat jusqu'en décembre. Ils sont quinze.

Paspébiac

Les onze employées de la Caisse populaire de Paspébiac, en Gaspésie, ont décidé de voir à leurs affaires et de se donner les moyens de négocier leurs conditions de travail. Elles ont formé un

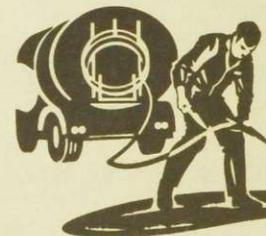
syndicat qui sera affilié à la Fédération du commerce de la CSN quand le commissaire du travail l'aura formellement accrédité.

Collège Stanislas

Les 28 salarié-es du Collège Stanislas, regroupés dans deux syndicats CSN, les employés de bureau dans l'un et le personnel d'entretien dans l'autre, ont maintenant le feu vert pour entreprendre le processus de négociation de leur convention collective respective, leurs syndicats ayant été dûment accrédités par un commissaire du travail.

Protec

Un mois après en avoir fait la demande au ministère du Travail, les 26 travailleurs des Entreprises de nettoyage Protec,



spécialisée dans la récupération de déchets industriels, ont vu leur syndicat CSN accrédité. Ils venaient de passer six ans avec l'Union des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ. Ils n'ont pas dit que ça avait été un calvaire, mais...

J.-P. P.

**Notre prochaine
parution:
le 8 février**

L'organisation du travail sur les rails

À quelques mois du renouvellement de leur convention collective, les employés de la production de l'usine de pneus Bridgestone-Firestone, à Joliette, ont donné le mandat à leurs représentants syndicaux d'entreprendre les démarches afin de favoriser l'instauration d'une nouvelle organisation du travail dans l'usine. Les syndiqués visent un double objectif: maintenir les emplois et susciter un dialogue constructif en préparation des prochaines négociations.

Les responsables du syndicat, qui compte 760 membres, ont donc comme mission d'exercer des représentations auprès de la direction de la compagnie et du gouvernement dans le but de faciliter l'entrée dans leur dossier d'un spécialiste en organisation du travail. Une personne indépendante qui devrait aider les deux parties à accomplir leurs travaux.

De déclarer le président du syndicat, Jean-Marie Bourret: «par une nouvelle organisation du travail nous cherchons, d'une part, à améliorer encore la productivité, et d'autre part à éliminer des



Jean-Marie Bourret

dépenses inutiles. En étant encore plus performants, nous croyons que nous pourrions assurer nos emplois et l'essor de la compagnie.» D'autre part, il estime que «s'il n'y a pas de lien direct entre la révision de l'organisation du travail et la négociation de notre prochaine convention collective, qui vient à échéance le 31 août, nous croyons qu'entreprendre une telle démarche ramènerait un dialogue constructif entre nous et les porte-parole de la compagnie.» C'est qu'avec l'accumulation de 125 griefs au cours de la dernière année, on s'attend, côté syndical, à ce que les pourparlers dans le cadre de la négociation du prochain contrat de travail soient assez difficiles. D'où l'espoir que les syndiqués fondent sur une démarche en organisation du travail. M.C.



FLASH

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT RÉINTÉGRÉ

La SPCA ou La jungle en folie

Steven Monfette est ce président de syndicat qui avait été congédié en juillet dernier, au début de la «saga SPCA», qui fait parfois penser à «La jungle en folie» tellement certains épisodes sont loufoques. Il avait été congédié par le vice-président-trésorier-directeur général («bénévole», rajoutent les médias) Alex Wolf, personnage au centre de la crise qui a explosé à l'époque. Ce M. Wolf, qui ne connaissait visiblement pas le code du travail, ni les avocats bousilleurs professionnels de syndicats comme Laddie Schnaiberg, avait alors déclaré au *Devoir*:

«M. Monfette ne nous a pas donné le choix. De par ses activités syndicales, il rendait le travail de ses collègues impossible.»

Inutile de dire qu'avec un tel aveu public dans son dossier, le syndicat n'a pas eu besoin d'aller plaider devant un commissaire du travail pour que son président soit réintégré dans ses fonctions, avec recouvrement de tous ses droits et avantages. Sans récupération salariale, cependant, parce qu'il a été pris en considération qu'il aurait normalement été touché par la vague de mises à pied (45) qui a suivi.

Les effectifs sont

d'ailleurs encore très réduits, à la SPCA de la rue Jean-Talon. La crise financière et organisationnelle de l'été dernier ne s'est guère résorbée: les salaires sont versés quatre semaines en retard, la pile de 150 griefs accumulés sous le règne du sire Wolf est toujours là comme un boulet, et à travers tout cela, le syndicat essaie tant bien que mal de renouveler sa convention collective échue depuis 1991. «Mais il y a tellement de roulement au conseil d'administration que personne n'a de mandat pour négocier sérieusement», constate la conseillère syndicale de la FEESP, Hélène Delvecchio.

Une nouvelle présidente, Mme Amanda Glew, vient d'y être désignée, succédant à une sorte de fumiste, le Frère Dominique, dont on vient de découvrir, deux mois plus tard, qu'il ne possédait aucune des qualifications qu'il prétendait avoir au moment de son embauche. La jungle en folie, j'vous dis...

J.-P. P.

Michel Chartrand sur la broche

Il en a mis plus d'un sur le gril pendant sa longue carrière, mais le 16 février, à 19 heures, ce sera le tour de Michel Chartrand de subir les assauts d'un feu ardent de rôtisseurs chevronnés, avant de se retrouver bien cuit.

Dans le cadre d'une campagne de financement en vue de participer plus activement au

référendum, *l'aut' journal* organise en effet une soirée au cours de laquelle les Gilles Vigneault, Pierre Bourgault, Léo-Paul Lauzon, Jean-Guy Moreau, Jean-Claude Germain, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gérald Larose et plusieurs autres s'en donneront à cœur joie aux dépens de celui qui ne leur a pas toujours rendu

la vie facile...

Il en coûtera \$40 pour assister à ce spectacle, lequel se déroulera au Vieux Munich, à Montréal. Le souper est inclus. Il faut réserver auprès de *l'aut' journal*, 3575 boul. Saint-Laurent, bureau 819, Montréal, H2X 2T7. Téléphone: 514-843-5236.

M.R.



Michel Chartrand, l'homme au fou rire inimitable, passera à la poêle à frire. Pour une fois que c'est son tour...

contre le projet Axworthy-Martin-Chrétien

pour de vrais emplois

contre l'appauvrissement

pour l'accessibilité à l'éducation

contre les compressions dans les programmes sociaux

pour les droits des femmes

le
12
février

Je marche.

GRANDE MANIFESTATION À MONTRÉAL

**Rassemblement au Parc Lafontaine à midi
Départ à 13h00**

CEQ, CSN, FTQ, Solidarité populaire Québec, Coalition des groupes de femmes du Québec contre la réforme Axworthy, Coalition étudiante contre la réforme Axworthy (FÉUQ, FÉCQ, FAÉUQEP, Fédération des associations étudiantes universitaires)